

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 17 décembre 2018 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Michel Robillard
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclair
M. le conseiller Eric Parent

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 35.

2018-12-182

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.0 Avis de motion
- 3.0 Dossier RH – Transaction et quittance
- 4.0 Période de questions
- 5.0 Levée de la séance

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte tel quel l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

M. le conseiller Eric Parent donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera un règlement ayant pour objet de décréter les taux de taxes pour l'exercice financier 2019 ainsi que les modalités de paiement.

2018-12-183

DOSSIER RH – TRANSACTION ET QUITTANCE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2018-10-128, la Ville de Léry a pris acte de la suspension avec solde imposée pour fins d'enquête à l'employé qui a fait l'objet du rapport d'enquête daté du 26 septembre 2018 présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Dale Stewart, sous réserves des dispositions visant la protection des renseignements personnels prévues à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a remplacé cette suspension par un congédiement disciplinaire de l'employé visé par cette enquête en date du 9 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a reçu une lettre de mise en demeure en lien avec ce congédiement disciplinaire le 6 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2018-11-150, la Ville de Léry a mandaté les avocats Dufresne Hébert Comeau afin de défendre ses intérêts dans le cadre des négociations ou contestation judiciaire suite à ce congédiement disciplinaire ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de transaction et quittance intervenu entre les parties ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de transaction et quittance intervenue entre les parties en y respectant tous ses modalités.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Les questions portent sur le comité de démolition.

2018-12-184

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent, appuyé par M. le conseiller Paul Leclair, que la présente séance soit et est levée ; il est 19 h 40.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER